

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024.07.110.B
Affectation d'autorisations de programme

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2024

Secrétaire de Séance: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, Dominique PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_110B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.07.110.B**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Ainsi que précisé dans le règlement budgétaire et financier de GrandAngoulême adopté le 16 mars 2023, l'affectation d'une autorisation de programme (AP) est la décision de réserver à une opération d'investissement déterminée ou à un concours financier apporté à un tiers tout ou partie d'une AP. Elle résulte du vote d'une délibération définissant le programme de l'opération ou individualisant la subvention. Plusieurs opérations peuvent ainsi être financées par une même AP.

L'objet du présent rapport est de proposer des affectations d'AP pour le financement d'opérations relevant du budget principal.

Budget principal

• **AP 90 – VAL DE CHARENTE 2 – 1 400 K€**

Ce programme créé en 2022 par la délibération n°36 du conseil communautaire du 10 mars 2022 est détaillé dans la délibération n°37 B du bureau communautaire du 31 mars 2022.

Trois opérations le composent :

- la première concerne les acquisitions,
- la seconde est relative au cheminement doux,
- et la dernière se rapporte à la création d'une passerelle.

Pour cette dernière, la redéfinition du programme conduit à ne pas réaliser la passerelle du Champ Bréchaud et à prendre en compte le temps de réalisation des acquisitions de terrain.

Il est donc proposé de réaffecter 452 703,20 € sur le cheminement doux.

Je vous propose :

D'AFFECTER au Budget principal :

- AP 90 : Val de Charente 2 sur 3 opérations non votées :
 - Opération 1009001 – Val de Charente 2 – Acquisitions : 100 000,00 €
 - Opération 1009002 – Val de Charente 2 – Cheminement doux : 1 252 703,20 €
 - Opération 1009003 – Val de Charente 2 – Passerelle : 47 296,80 €

**Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_110B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_110B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024